

DOSSIER HEIBER

ECRIT AU SANATORIUM DE TOMBEEK, EN NOVEMBRE 1944 PAR MAURICE HEIBER, L'ORGANISATEUR ET LE RESPONSABLE NATIONAL DE LA SECTION ENFANTS DU C.D.J., JUSQU'A SON ARRESTATION LE 21 MAI 1943.

L E S E N F A N T S.

Des enfants juifs furent déportés en grand nombre des pays occupés par les Nazis et acheminés dans des wagons à bestiaux plombés vers la Silésie.

A l'intérieur de ces wagons il y avait à peine une mince litière de paille. Les lucarnes étaient barrées de fer et garnies de fils de fer barbelés.

Ces enfants de tous âges, arrachés du sein de leurs mères, étaient gazés dans des chambres à gaz spécialement aménagées et leurs corps brûlés dans des fours crématoires. Chambres à gaz et " crématoriums " construits suivant les meilleures traditions de la si réputée technique allemande.

Avant de mourir les enfants étaient complètement dévêtus. Leurs vêtements étaient nettoyés, triés, emballés suivant les méthodes allemandes bien scrupuleuses et expédiés pour être distribués aux sinistrés des bombardements, comme dons provenant de "collectes du parti N.S.D.A.P. ". Les dirigeants nazis vantaient ainsi avec fierté le haut degré de leur sens social.

Le récit qui suit relate ce qui fut accompli en Belgique pour sauver les enfants juifs des griffes de leurs bourreaux.

Les enfants martyrs. -

Les premières rafles de Juifs, perpétrées au mois d'août 1942 par la Gestapo avec l'aide de la Feldgendarmarie, causèrent un choc violent à la sensibilité de l'opinion publique. La bestialité de cet exploit tragique atteignit femmes, hommes et enfants, malades et vieillards sans discernement. Tous, à coup de crosse et de cravache, à coup de bottes étaient hissés dans des camions disposés aux alentours des quartiers cernés. C'était une belle victoire de la stratégie et du génie militaire allemand. Au petit matin, lorsque la Gestapo et ses suppôts quittaient les rues

en emmenant leur prise, la population consternée et hallucinée restait sur le seuil des maisons et se demandait si les scènes déchirantes auxquelles elle venait d'assister étaient réelles, ou bien si ce n'était qu'un cauchemar. Peu après on entendait venant du coin d'une rue ou d'un appartement pillé, des pleurs d'enfants et de bébés. Certaines mères, poussées sans doute par l'instinct de conservation, avaient réussi à jeter leurs enfants soit dans un meuble, soit dans un coin quelconque ; c'est le même instinct qui incitait les petits à se taire et à se tenir bien cois dans leurs abris improvisés. Il y avait aussi des gosses qui s'égarèrent ou qui s'enfuyaient.

Les voisins se portaient au secours de ces petits rescapés. Les couvents du quartier, les prêtres de la paroisse accueillirent les gosses chez eux. Ce furent les premiers enfants cachés.

Aussitôt le Comité de Défense des Juifs prit contact avec les prêtres et les couvents ayant accueilli des enfants pour leur apporter une aide matérielle et s'occuper de leur bien-être.

C'est alors que naquit l'idée de mettre tous les enfants juifs préventivement en sécurité. Ceci présentait non seulement le maximum de chances d'échapper pour les enfants pourchassés, mais permettait aussi aux parents une liberté de mouvement plus grande pour se mettre à leur tour à l'abri de cette chasse à l'homme.

Au début on s'attachait à résoudre la question financière, créée par la réalisation du projet, par un système de compensation, en faisant payer aux parents d'un gosse riche la pension d'un enfant pauvre. Cette idée ne reposait évidemment pas sur une base sociale permettant d'entreprendre un très vaste travail de défense. Elle fut rapidement abandonnée.

Au mois de septembre 1942, on nomma un responsable de la section d'enfants qui fut secondé par une commission d'action restreinte. La mission dont le responsable fut chargé consistait à créer les possibilités de mettre à l'abri des enfants des deux sexes et de tous âges (de 0 à 16 ans).

Au préalable, le responsable de la section fit adopter par le Comité les principes suivants :

- 1. Les organisations adhérentes délèguent une personne pour maintenir un contact permanent avec la commission des enfants.
- 2. Les organisations adhérentes créent chez les parents l'état d'esprit favorable à l'action de cacher les enfants sans tarder.
- 3. Les demandes de placement sont transmises par les organisations du Comité à la Commission, qui se charge d'exécuter le reste suivant un plan bien établi.
- 4. Il faut exploiter toutes les possibilités de placement d'après les demandes et les places disponibles, sans se soucier de la situation budgétaire. L'argent doit être trouvé et ne doit pas entraver la mise en sécurité des enfants.

L'organisation créa une équipe d'assistantes sociales dont chacune accepta la direction d'un secteur déterminé. Une discipline rigide tint compte des besoins de la conspiration et les contacts, les réunions, etc ... entre les divers services furent réduits au minimum absolument insispensable, suivant les mots d'ordre de sécurité émis par le F.I.

Les différents services étaient :

- 1°- Centre de recrutement : Outre les organisations adhérentes, le recrutement se faisait aussi par des agents en liaison avec la Commission. Ces agents se trouvaient partout où les mères juives étaient sensées chercher une aide quelconque et notamment à l'O.N.E., la Croix Rouge, le Secours d'Hiver et surtout dans les institutions officielles juives et chez les dames patronesses.